

Les Échos Lauranais

NOVEMBRE
2013



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITO

L'année 2014 sera marquée par deux élections majeures : élections municipales les dimanches 23 et 30 mars et européennes le dimanche 25 mai.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importants changements :

- abaissement de 3 500 à 1 000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours ;

- élection au suffrage universel des conseillers communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales.

Pour l'élection municipale, dans les communes de notre strate de population, les règles sont donc modifiées. Les listes présentées devront respecter la parité hommes/femmes et **les électeurs devront déposer dans l'urne des bulletins sans ratures ni rajouts sous peine de nullité.**

Les conseillers délégués à l'intercommunalité seront élus sur le même bulletin et pour la même durée. Ils devront être issus de la liste des conseillers municipaux.

Pour chaque citoyen en âge de le faire, le vote est non seulement un droit mais également un devoir.

J'appelle celles et ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales à faire cette démarche avant le 31 décembre 2013. Se présenter en mairie muni d'un document d'identité et d'un justificatif de domicile (facture eau ou d'électricité...)

Jean Loubat,
Maire de Laure

■ BAS-RHÔNE LANGUEDOC ■

La société du Bas-Rhône-Languedoc propose d'étendre son réseau d'irrigation sur une grande partie du Minervois. Au cours d'une réunion qui s'est tenue au foyer de Laure le mardi 29 octobre, la chambre d'agriculture a présenté le projet aux viticulteurs les sachant très intéressés par le problème du manque d'eau sur notre territoire.

Il est envisagé la pose de bornes d'arrosage en bordure des terrains sélectionnés par BRL **dont les propriétaires en feront la demande quelque soit la destination des parcelles (viticulture, arboriculture, oleïculture, particuliers...)**. Si un nombre suffisant de demandes est déposé, une partie du territoire de la commune de Laure pourra être raccordé au réseau d'irrigation à des conditions financières très acceptables.

Une irrigation raisonnée peut ame-

ner un plus à nos productions viticoles ou permettre une reconversion. C'est une façon inespérée de valoriser les parcelles en culture par la plus value inmanquablement obtenue et de trouver des solutions innovantes pour les friches aujourd'hui à l'abandon.

Les personnes concernées doivent savoir qu'elles ne disposent que d'un délai de 3 semaines pour se décider. **A noter que seules les demandes formulées dans les temps seront instruites car l'extension du réseau qui en découlera ne pourra plus être modifiée.** Il s'agit là d'une opportunité qui ne se représentera pas de sitôt. Après, il sera trop tard.

Pour tous renseignements, s'adresser à François Boyer, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Aude, à la cave coopérative de Laure ou à la mairie avant le 30 novembre 2013.

■ RÈGLES DE SÉCURITÉ ÉCOLE ■

Afin de prévenir tout risque d'accident lors des entrées et sorties de l'école, il convient de règlementer l'arrêt et le stationnement des véhicules aux abords immédiats des accès.

Un arrêté municipal a été pris et la signalisation sera tout prochainement mise en place.

Souhaitons que les parents respectent dorénavant cette consigne, uniquement destinée à assurer la sécurité des enfants. Les agents municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de la

faire appliquer. Les parents seront prévenus par circulaire.

■ INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ■

Les particuliers souhaitant remettre aux normes leurs installations d'assainissement non collectif (fosses septiques) antérieures à 1996, sont informés que cette réhabilitation peut être aidée financièrement par l'Agence de l'eau.

Les dossiers de demande sont à adresser à Carcassonne Agglo qui les regroupera. Pour tous renseignements, contactez à la mairie.

■ POMPIERS ■

Le mardi 22 octobre, 24 Jeunes Sapeurs Pompiers issus des centres de formation de Laure, Lézignan, Port la Nouvelle, Carcassonne se sont vus remettre leur casque au cours d'une émouvante cérémonie organisée au foyer de Laure. Parfaitement alignés, les JSP placés sous les ordres du Sapeur Caroline Mestre, ont reçu leur nouveau casque des mains de leur parrain. Le Lieutenant Serge Munoz a reçu des mains de Jacques Hortala, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude, la médaille d'argent régionale pour son action dans le domaine des JSP.

Après les allocutions du lieutenant Serge Munoz, du maire de Laure, du Colonel Benedittini, directeur du SDIS 11 et de Jacques Hortala, la cérémonie fut clôturée autour d'un vin d'honneur fraternel. Les jeunes Lauranais devenus opérationnels sont : Mélanie Combes, Sandrine Dos Santos, Manon Maurel et Thomas Mendez. Toutes nos félicitations à ces jeunes qui ont fait le choix d'être au service des populations et encore bravo à leurs formateurs

■ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ■

La collection d'ouvrages disponibles s'est dernièrement enrichie de plusieurs livres parmi les derniers succès de l'édition. Les dévouées bénévoles qui animent notre bibliothèque vous attendent et peuvent

même vous conseiller. Des livres sont réservés aux enfants, même parmi les plus jeunes.

Lundi : 15h00 à 16h30
Mercredi : 14h00 à 15h30
Samedi : 10h00 à 11h30

■ OPÉRATION « VILATGES AL PAÏS » ■

Le Conseil Général de l'Aude, soucieux de promouvoir le patrimoine culturel occitan du département et déterminé à contribuer à l'animation des communes rurales soutient une opération destinée à recueillir la mémoire des habitants des communes de l'Aude. L'association « Vilatges al País » qui porte le projet, collecte la mémoire vivante occitane et réalise des livres concernant l'histoire de nos cantons au travers de témoignages d'habitants.

Un livre sur notre canton sera ainsi réalisé à partir des recherches effectuées et des éléments collectés. L'ensemble de l'ouvrage (300 pages environ) sera illustré d'une iconographie enrichie par les habitants (cartes postales anciennes, photos anciennes...)

Si vous détenez documents, photos, cartes postales qui pourraient illustrer cet ouvrage, MERCI de nous les faire parvenir à la Mairie, ils vous seront rapidement restitués après usage. De la même façon, votre témoignage oral serait aussi très précieux.

AGENDA

CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE

A partir de 11h30 : départ du défilé devant la mairie, cérémonie au Monuments aux morts avec dépôts de gerbes. Un vin d'honneur précèdera le banquet des anciens combattants ouvert à tous. Vous êtes invités à vous inscrire le plus tôt possible auprès des responsables. Renseignements en mairie.

- Les soirées belote ont repris le jeudi soir à la maison des associations.
- Réveillon du 31 Décembre : d'ores et déjà vous pouvez réserver cette date pour le réveillon à Laure, puisque tout est organisé : repas, musique, cotillons etc. Nous reviendrons prochainement sur cet évènement.



■ SHOW ■

Le samedi 5 octobre, plus de 450 personnes répondant à l'invitation de l'association lauranaise Eveil et Loisirs, se pressaient dans le foyer municipal.

Pour l'Association, l'objectif était double : d'abord exposer quelques-unes des activités qu'elle propose à ses adhérents : peinture sur soie, mosaïque, généalogie, zumba... ensuite donner à Candide l'occasion de « faire un show » : démonstration de rasage, maquillage, défilé de mode...

De l'avis général, la manifestation fut une réussite et il convient d'en remercier tous ceux qui l'ont menée à bien : les membres de l'association Eveil et loisirs et ses sponsors ainsi que les services municipaux, très présents avant et après le show... et puis bien sûr Candide, notre sympathique coiffeuse, toujours très professionnelle, perfectionniste, qui figure parmi les coiffeurs audois les plus appréciés.

La soirée a été clôturée autour d'un magnifique buffet offert par l'association et élaboré par les commerçants du village, au cours duquel les différents crus produits par les vignerons lauranais ont été dégustés et appréciés.

